

Le glyphosate à nouveau autorisé

La Commission européenne a renouvelé l'agrément de l'herbicide co

en Europe pour dix-huit mois

ntroversé, faute d'accord entre les Etats membres

C'est la conclusion de quinze mois de bataille. La Commission européenne a annoncé, mercredi 29 juin, le renouvellement de l'autorisation en Europe du glyphosate, principe actif controversé du célèbre Roundup et d'un grand nombre d'herbicides, pour une période de dix-huit mois au maximum. Les commissaires ont pris cette décision malgré la résistance de certains Etats membres.

Après plusieurs reports, les Etats n'avaient toujours pas réussi à se mettre d'accord lors d'une dernière réunion d'experts le 24 juin. Dix-neuf pays avaient

voté en faveur de la proposition de la Commission de renouveler provisoirement le glyphosate. Mais l'abstention de sept Etats (Allemagne, Italie, Portugal, Grèce, Autriche, Pologne, Luxembourg) et le vote contre de la France – qui fait évoluer sa position de l'abstention vers un vote négatif – et de Malte ont bloqué toute décision, empêchant de trouver une majorité qualifiée. Celle-ci est atteinte lorsque 55 % des Etats membres, représentant 65 % de la population européenne, votent une proposition.

Mercredi, l'exécutif européen a expliqué, dans un communiqué,

avoir « décidé de prolonger l'autorisation du glyphosate pour une période limitée, jusqu'à ce que l'Agence européenne des produits chimiques publie son avis, au plus tard à la fin de 2017 », rendant responsables de cette décision les Etats membres qui n'ont pas été capables de « prendre leurs responsabilités ».

« Cancérogène probable »

Le commissaire européen à la santé, Vytenis Andriukaitis, avait annoncé cette décision dès mardi, à l'occasion d'un sommet des ministres de l'agriculture. L'autorisation du produit arrivant à

ance jeudi, la Commission devait trancher, au risque de voir cet herbicide, le plus utilisé dans les champs européens, interdit de fait dans l'Union européenne.

Les commissaires ont toutefois proposé des restrictions sur l'usage de cette substance, notamment dans les jardins publics et les parcs, et comme traitement préalable à la récolte pratiqué sur des cultures destinées à la consommation. Un adjuvant utilisé avec le glyphosate, le POE-tallowamine, a été interdit.

Ces restrictions ne donnent que plus de poids à ceux qui dénoncent la dangerosité de ce pro-

duit, considéré comme « *cancérogène probable* » par le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé, l'Autorité européenne de sécurité des aliments ayant quant à elle estimé « *improbable que cette substance soit cancérogène* ».

Dès la décision européenne confirmée, les protestations se sont multipliées. « *La Commission aurait dû interdire cette substance (...) et ainsi faire prévaloir la santé des Européens sur les préoccupations strictement pécuniaires de l'industrie chimique* », a déclaré Michèle Rivasi, la vice-présidente

écologiste du Parlement européen. La ministre de l'environnement française, Ségolène Royal, rappelle de son côté que « *le travail a été fait, la France a voté contre* ». « *Le glyphosate a quand même du plomb dans l'aile, et son autorisation n'est plus que de dix-huit mois, au lieu de quinze ans [comme le prévoyait à l'origine la Commission]* », a ajouté la ministre. Cette réduction de la durée d'autorisation irrite d'ailleurs les professionnels regroupés dans le Groupe de travail sur le glyphosate, qui dénonce des « *considérations politiques* ». ■

RÉMI BARROUX